

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	40	40 + 6 pouvoirs
Date de convocation 4 septembre 2025		

L’an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Rembercourt-Sommaise, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, FEVEZ Clément, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L’HUIILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, GARAT Cédric, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LECLERC Raymond, PHILIPPOT Céline, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, LANG Christophe.**

Représentés : **BERTHAUX Evelyne pouvoir donné à RAMAND Anne, BRENEUR Robert pouvoir donné à PALIN Laurent, GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, VERDUN Marie-Pierre pouvoir donné à WEISSE Brigitte, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, JACQUET Clarisse titulaire de FARCAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur **ERNST Frédéric** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Maison Médicale de Pierrefitte sur Aire : Bail professionnel
N° de délibération : DE_2025_093

- Vu le CGCT,
- Vu les statuts de la Communauté de communes notamment la compétence "Services à la population et développement local",
- Vu les délibérations DECC_201703_048 et DECC_201712_184 des 21 mars 2017 et 18 décembre 2017 concernant la modification des loyers de la maison de santé de Pierrefiette sur Aire,
- Vu la délibération DECC_201912_153 du 10 décembre 2019 pour l'harmonisation de la revalorisation annuelle des loyers du pôle de santé de Pierrefitte sur Aire,
- La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne assure la gestion de la maison de santé à usage médico-social à Pierrefitte-sur-Aire. Celle-ci a fait l’objet d’un réaménagement complet et d’une extension dont les travaux ont été réceptionnés en juillet 2025.

Les conditions de location doivent être définies dans un bail à usage professionnel soumis à votre approbation.

Le projet de bail professionnel, joint à la présente délibération, a pour objet de préciser les conditions d'occupation des locaux appartenant à la Codecom stipulant, notamment, les principales dispositions suivantes :

- la durée du bail est fixée à 6 ans,
- le loyer est établi à 5,55 € le m² hors charges,
- il sera payé mensuellement, au prorata de la durée d'occupation,
- la régularisation des charges de l'année précédente (n-1) se fera au 1er mars de chaque année (n) selon la différence entre les provisions et les coûts réels,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'approuver les conditions d'occupation définies dans le bail, ci-annexé ;
- d'autoriser la Présidente, ou son représentant dûment habilité, à signer le bail professionnel avec chaque locataires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.09.18 09:31:00 +0200
Ref:9460822-14240141-1-D
Signature numérique
la Présidente